



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-014-2023-09

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / Service accompagnement et pilotage

IDF-2023-09-06-00004 - Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0751 du 6 septembre 2023 portant subdélégation de signature pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (14 pages) Page 3

IDF-2023-09-06-00005 - Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0752 du 6 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France (41 pages) Page 18

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2023-09-07-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France Outre-mer (18 pages) Page 60

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-09-07-00002 - Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat (6 pages) Page 79

IDF-2023-09-07-00003 - Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire (3 pages) Page 86

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2023-09-01-00044 - Arrêté n° 2023-69-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire sur le BOP régional 214 «soutien de la politique de l'éducation nationale» (SGRA - DRAJES) (4 pages) Page 90

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2023-09-06-00004

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0751 du 6
septembre 2023 portant subdélégation de
signature pour le compte du préfet de la région
d'Île-de-France



**Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0751
portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du
préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-07-21-00001 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IDF n° 2023-0637 du 28 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00006 du 19 juillet 2022 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

Article 1^{er}

I. - Subdélégation de signature est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports et M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint à la directrice, chargé du pilotage, pour les matières relevant des articles 4 à 22.

II. - En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Emmanuelle GAY, subdélégation de signature est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, Mme Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable, M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint directeur des routes d'Île-de-France, M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie, des risques et de la nature, M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité et M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports, pour signer les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

Article 2

I. - Pour le cabinet de la direction, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions, à Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet.

II. - Pour la mission sécurité-défense, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité.

III. - Pour le service communication, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, à Madame Magali MAUGER, son adjointe, personnel non titulaire de catégorie A.

IV. - Pour la stratégie et projets immobiliers, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Jérôme PINAUD, architecte et urbaniste de l'État en chef, directeur de la stratégie et des projets immobiliers.

Article 3

I. - Pour la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), subdélégation de signature est accordée à M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jérôme ROQUES, attaché d'administration de l'État hors classe, directeur-adjoint des routes d'Île-de-France ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Emmanuel RIMOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Remy MENSIRE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au responsable du service de modernisation du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, adjoint au responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable du service du trafic et des tunnels de la direction des routes d'Île-de-France ;
- Monsieur Jean-François TARISTAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation de la direction des routes d'Île-de-France.

II. - Pour le service de la modernisation du réseau, subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume BENNET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-Ouest et à son adjoint M. Régis BOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Est, et son adjointe, Mme Florence DERUMIGNY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Antoine CHEVALIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département des projets olympiques ;
- M. Ludovic MARIA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département des projets olympiques ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Louise DEVRIES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'ingénierie de la modernisation du réseau ;
- Mme Micheline LEHOUX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des affaires foncières ;
- Mme Marie BUISSON, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;

III. - Pour le service de la gestion patrimoniale du réseau, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, responsable du département ouvrages d'art et son adjoint et chef de l'unité technique ouvrages d'art, M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Victor MARTINET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art, et son adjoint M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Sud-Ouest de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- M. Arnaud JESTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Nord-Est de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art ;
- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure hors classe des travaux publics de l'État, responsable du département des techniques de la route et son adjoint M. Benjamin FOUCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité équipement du département des techniques de la route ;
- Michèle MARLIÈRE, agent contractuel, cheffe de département politique et programmation routières et son adjointe Mme Laura SAPATEIRO, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- Mme Laura SAPATEIRO, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité programmation, politiques techniques et qualité ;
- M. Valentin PRATESI, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
- Mme Vanessa FERREZ, attachée de l'Administration, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;

IV. - Pour le service du trafic et des tunnels, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'exploitation du trafic et des tunnels, et son adjoint, M. Olivier NALIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Abel BENOIT ROSARIO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité du réseau ;
- M. Alexandre ROSSI, attaché d'administration de l'État, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Nicolas BERNARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, chef du centre coordination trafic, et M. David THOMACHOT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle gestion de crises routières et chantiers ;
- M. Arnaud IFFLY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation et son adjointe, Mme Jeanne BATA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- Mme Camille REMY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Jean Abdoulla GOULAM, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation et M. Alain FALH, ouvrier des parcs et ateliers, chargé du pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Sud, et ses adjoints M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et

ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;

V. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Michel PERREL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest , et son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État;
- M. Jean-Michel KIFOURI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Pauline MATHEVET, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne et ses adjoints, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local et M. Yohann POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;

VI. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Est, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est et son adjoint M. Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Claude GRUMELART, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) et son adjointe Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Valérie DITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et son adjoint, M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;
- Mme Emanuèle FRITSCH, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny ;

VII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Sud, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud, et son adjoint M. Moustapha SAVANE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue, et son adjointe Mme Lucienne LIBER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable ;
- M. Frédéric BERTRAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;

VIII. - Pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation Nord, subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord, et son adjointe Mme Elsa ALEXANDRE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- Mme Nadine AZOULAY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle contentieux et gestion du domaine public ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,

responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE, technicien supérieur principal du développement durable ;

- M. Régis MENDOLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny, et son adjointe Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable.

Article 4

I. - Pour le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, responsable du service sécurité des transports et des véhicules et son adjointe Mme Odile SÉGUIN, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe.

II. - La subdélégation de signature mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Sabrina LANDUREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable de l'unité sécurité des bateaux du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Nathalie-Carole ZAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité documents de bord et police de la navigation du département de la sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de la sécurité des transports guidés et son adjoint M. Luc WEINSTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Nathalie ALEXANIAN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint, M. René ALBERTI, attaché d'administration de l'État ;
- M. Jean-François FRATINI, attaché principal d'administration de l'État, responsable de l'unité sécurité et éducation routières du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- M. Guillaume THUAULT, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité circulation routière du département sécurité, éducation et circulation routières et son adjointe, Mme Félie LESUR, personnel non titulaire de catégorie B ;
- M. Moussa BELOUASSAA, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du département régulation des transports routiers et son adjoint, M. Ronan MEAR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la division gestion du département régulation des transports routiers et son adjointe, Mme Cécile OLIVO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- Mme Laurence MURZEAU, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité gestion des titres de la division gestion et Mme Gina DUVALLON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée de mission appui à la gestion ;
- M. Christophe DEPRUGNEY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité du registre des voitures de transport avec chauffeur et adjoint à la responsable de l'unité gestion des titres de la division gestion ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la division contrôle du département régulation des transports routiers ;
- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du département homologation et surveillance des véhicules.

Article 5

I. - Pour le service aménagement durable (SAD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Muriel BENSARD, attachée d'administration de l'État hors classe, responsable du service aménagement durable et son adjointe, Mme Ghislaine BORDES,

6

ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

II. - Subdélégation de signature est également accordée à M. Vincent BRUGER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de la mission immobilier d'entreprise et son adjointe, Mme Sabine FOURNET, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, pour ce qui concerne les dispenses d'agrément des locaux d'activités.

Article 6

Pour le service politique des transports (SPOT), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Christophe DENIAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique des transports et ses adjoints, M. Denis LAISNEY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département transports urbains et M. Eliott VARON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département des mobilités et de la logistique.

Article 7

I. - Pour le service politiques et police de l'eau (SPPE), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, chef du service politique et police de l'eau et ses adjoints, Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe et, M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, pour signer et accomplir les actes suivants, en qualité de délégué du bassin Seine-Normandie :

- Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;
- Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion ;
- Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates ;
- Représenter, en application de l'article R. 212-30 du code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin ;
- Saisir, en application de l'article R. 566-11 du code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation ;
- Signer au nom du préfet de la région Île-de-France, préfet coordinateur du bassin Seine-Normandie, toutes les décisions d'habilitation des organismes pour la réalisation des diagnostics sur site de dispositifs météorologiques utilisés pour le calcul des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau et pour pollution non domestique de l'eau perçues par les agences de l'eau.

II. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau et son adjointe, Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, responsable de la mission stratégie eau et planification.
- Mme Julie FAURE, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au responsable du département instruction loi sur l'eau ;
- Mme Gabrièle BENDAYAN, ingénieure des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité Marne Seine amont ;

Pour signer, au titre de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature, tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne.

Article 8

Pour le service connaissance et développement durable (SCDD), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Enrique PORTOLA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État ;

Article 9

I. - Subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Enrique PORTOLA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service connaissance et développement durable, et ses adjoints, M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État, à l'effet de signer, au titre de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas mentionnée au premier alinéa du IV de l'article L.122-1 du code de l'environnement pour les projets (articles L.122-1, L.122-2, L.512-7-2 et R.122-2, R.122-3, R.122-3-1 du code de l'environnement) :

- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts,
- les décisions portant obligation ou non, de réaliser une évaluation environnementale,
- les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Tristan AVRY, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du département évaluation environnementale ;
- Mme Anne-Laure VERNEIL, personnel non titulaire de catégorie A, adjointe au chef du département évaluation environnementale ;
- Mme Agnès COURET, ingénieure hors classe de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale de Seine et Marne, et son adjointe, Mme Clémence JAHANGIR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Patrick POIRET, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et son adjointe, Mme Sophie PIERRET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et son directeur-adjoint, M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État ;
- Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-

de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;

- M. Alexis RAFA, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale du Val d'Oise, et son adjoint, M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

Article 10

I. - Pour le service énergie et bâtiment (SEB), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions respectives à Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiments et son adjoint, M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

II. - Subdélégation de signature est également accordée à M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air, énergie, pour instruire et signer les actes suivants :

- Audits énergétiques, les courriers préalables aux mises en demeure et les mises en demeure elles-mêmes, délivrance des audits de performance énergétique auxquels sont soumis les obligés. Ce dispositif fait partie des sanctions prévues à l'article L 2334 du code de l'énergie ;
- L'ensemble des actes administratifs pris dans le cadre des démarches de soutien aux énergies renouvelables, dont les appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie et notamment les certificats d'éligibilité du terrain d'implantation des appels d'offre concernant le développement des installations de production d'énergie renouvelables, les autorisations de modification technique ou des montages d'actionariat des projets lauréats conformément au cahier des charges des appels d'offre et des instructions ministérielles et les courriers de mise en demeure de communication des garanties financières d'exécution des projets lauréats, conformément aux cahiers des charges ;
- Les décisions et sanctions relatives au plan de performance énergétique et au contrôle des installations de production d'électricité renouvelable ;
- L'ensemble des actes administratifs pris dans le cadre du label « bas carbone » prévu par le décret n°2018-1043 du 28 novembre 2018 modifié et ses textes d'application, notamment l'arrêté du 28 novembre 2018 modifié, définissant le référentiel du label « Bas-Carbone », dont les décisions de labellisation des projets.

III. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Nathalie BOUSQUET, ingénieure principale territoriale, cheffe du département bâtiment ;
- M. Sébastien OLARTE, architecte et urbaniste de l'État, responsable du département patrimoine immobilier (DPI).

Article 11

I. - Pour le service nature et paysage (SNP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions, à Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts à l'effet de signer les accords préalables à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limites de leurs attributions respectives, à Mme Laurence RUVILLY, attachée principale de l'administration de l'État, cheffe du département sites et paysage du service nature et paysage, et son adjointe Mme Florence MOTTES, architecte et urbaniste de l'État, M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du département espaces et patrimoine naturels du service nature et paysage, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 12

I. - Pour le service accompagnement et pilotage (SAP), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Nadine BONHOTAL attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du service accompagnement et pilotage et son adjoint, M. Philippe LOUVET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

II. - Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Christelle DUROCHER, conseillère technique de service social de l'État, responsable du département accompagnement et qualité de vie au travail ;
- Mme Sandie CHAMBARET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département qualité et innovation ;
- Mme Julie MANINI, attachée d'administration de l'État, responsable du département pilotage du budget et des effectifs ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budgétaires et financières ;
- Mme Émeline GARGADENNEC, attachée d'administration de l'État, responsable du département pilotage des ressources humaines ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation, pour signer tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;
- M. Jonas COSTAGLIOLA, attaché d'administration de l'État, chef de l'unité des affaires juridiques, pour signer tout acte ou pièces nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires et pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

Article 13

I. - Pour le secrétariat général (SG), subdélégation de signature est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Ivan ROCHARD, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, à M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire général délégué auprès de la DiRIF et son adjoint, M. Pascal ERRECART, attaché principal d'administration de l'État, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme, pour signer les actes relatifs à la gestion des ressources humaines, aux achats et à la commande publique ainsi qu'à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- M. Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des ressources humaines et des compétences, et son adjointe Mme Martine SADA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de l'unité carrières et rémunérations, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du département, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- Mme Nathalie RICHARD, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité formation, handicap accompagnement et compétences, et M. Tarik MAHJOUBI, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant du département en cas d'empêchement du responsable et de son adjointe ;
- Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
- Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe et responsable par intérim du bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF et M. Nicolas MURY, secrétaire d'administration et de

contrôle du développement durable de classe normale, chargé d'études juridiques du secrétariat général délégué à la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions ;

Article 14

I. - Pour le service du numérique, subdélégation de signature est accordée, dans la limite de ses attributions respectives, à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service du numérique et son adjoint, M. Gaël BINTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État, pour signer les actes relatifs à la logistique et aux moyens généraux relevant de son service.

II. La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Emmanuelle AIRAUD, attachée d'administration de l'État, cheffe du département environnement numérique de travail ;
- M. Jean-Marc VADO, agent contractuel, chef du département infrastructures, systèmes d'information et de sécurité.

Article 15

I. - Pour l'unité départementale de Paris (UD 75), subdélégation de signature est accordée à M. Jean-Pascal BIARD, administrateur général de l'État directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. François BELBEZET, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux ;
- Mme Chantal GERVAIS, attachée principale d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;

Article 16

I. - Pour l'unité départementale des Hauts-de-Seine (UD 92), subdélégation de signature est accordée à M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine et ses adjoints, Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l'État et M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, directeurs-adjoints de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Claire ROSEVEGUE, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées et son adjoint, M. Olivier PAS, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef du service urbanisme et construction durables et son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Camille MADDOIRE-ROUZAUD, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service planification et aménagement des territoires et son adjointe, Mme Claire SAURON,

- ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service éducation et sécurité routière ;
- M. Frédéric SEIGLE, ingénieur de l'industrie et des mines, responsable du pôle véhicules infra-régional Ouest et son adjoint M. François RENAULT, technicien supérieur en chef de l'économie et l'industrie ;
- Mme Muriel LECAT, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du pôle d'appui au pilotage local.

Article 17

I. - Pour l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis (UD 93), subdélégation de signature est accordée à M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis et son adjoint, M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, pour signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Alaoudine MAYOUFI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées et son adjoint M. Mohamed SEGHROUCHNI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Naoufal NOUKRI, technicien supérieur en chef de l'économie et de l'industrie, adjoint du responsable du pôle véhicules infra-régional Nord ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service éducation et sécurité routière, et son adjoint M. Stéphane MUNCH, délégué du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme et construction durable, et son adjointe, Mme Céline BARON, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Mathilde HONORAT, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe Mme Marie JUILLE, attachée principale d'administration de l'État.

Article 18

I. - Pour l'unité départementale du Val-de-Marne (UD 94), subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne et ses adjoints, M. Jérôme WEYD, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe et Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019 susvisés.

II. - La subdélégation mentionnée au I. est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Suzanne LECROART, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service urbanisme et construction durables, et son adjoint M. Jean RAMAYE, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Géraldine SANNAUR, ingénieure principale des services techniques du ministère de l'Intérieur, cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- Mme Flora DELHOMME, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la cheffe du service planification et aménagement des territoires ;

- M. François BOLLENGIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routières ;
- Mme Isabelle SATIN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du service risques et installations classées, et son adjointe Mme Anne JOHANNY, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, cheffe du pôle d'appui au pilotage local et son adjoint, M. François MALARE, technicien supérieur du développement durable.

Article 19

Pour l'unité départementale de Seine-et-Marne (UD 77), subdélégation est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Agnès COURET, ingénieure hors classe de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne, et à son adjointe, Mme Clémence JAHANGIR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 20

Pour l'unité départementale des Yvelines (UD 78), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et à son adjointe, Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 21

Pour l'unité départementale de l'Essonne (UD 91), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Patrick POIRET, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et à son adjointe, Mme Sophie PIERRET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 22

Pour l'unité départementale du Val-d'Oise (UD 95), subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, à M. Alexis RAFA, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et à son adjoint, M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, à l'effet de signer les décisions de gestion des personnels visés dans les annexes des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 26 décembre 2019.

Article 23

I. - Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 15 :

- les conventions passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

II. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 14, sauf pour les directeurs-adjoints y

compris les directeurs des unités départementales :

- les correspondances avec les maires des communes chefs-lieux de département et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEAT pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

III. - Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 7 à 14 :

- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région ;

IV. - Sont exclus des subdélégations visées aux articles ci-dessus :

- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 26 décembre 2019 modifiés susvisés. Ne sont pas concernées par cette exclusion, et ce pour les activités relevant des articles 3 à 6 ainsi que des articles 11, 13 à 22, les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

Article 24

Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France.

Article 25

La décision n° DRIEAT-IDF-2023-0658 du 28 juillet 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France est abrogée.

Article 26

L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France

Emmanuelle GAY

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2023-09-06-00005

Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0752 du 6
septembre 2023 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire et de commande publique pour le
compte du préfet de la région d'Île-de-France



**Décision DRIEAT-IDF n° 2023-0752
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et
de commande publique pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France**

La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

Vu le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. GUILLAUME (Marc) ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2023-07-21-0001 du 21 juillet 2023 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu la décision DRIEAT-IF n° 2023-0637 du 28 juillet 2023 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 juillet 2022 portant nomination d'une directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris n°IDF-2023-04-19-00003 du 19 avril 2023, portant délégation de signature à Mme Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire et de commande publique, notamment son article 7 ;

Sur proposition de l'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage,

Décide :

ARTICLE 1^{er} – SUPPLÉANCE

Une suppléance est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, qui signera, en cas d'absence prolongée de Mme Emmanuelle GAY, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale de l'État, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens, et dans les limites de leurs attributions ;
- Mme Claire GRIZEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité ;
- M. Hervé SCHMITT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M. Jean-Marc PICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint chargé de l'énergie, des risques et de la nature ;
- M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M. Pascal HERITIER, ingénieur de l'industrie et des mines hors classe, adjoint à la directrice, chargé du pilotage,
pour :

a. – Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c. – Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Sophie MARMOUGET, directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la gestion des moyens ;
- Mme Claire GRISEZ, directrice adjointe, chargée de l'eau et du développement durable ;
- M. Paul WEICK, directeur adjoint chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules ;
- M. Hervé SCHMITT, directeur adjoint chargé de l'aménagement durable et des transports ;
- M Jean-Marc PICARD directeur adjoint, chargé de l'énergie, des risques et de la nature ;
- M. Jacques SALHI, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France ;
- M Pascal HERITIER, adjoint à la directrice, chargé du pilotage,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les programmes sus-visés du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique, et pour les programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Fonction publique » (n° 148) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n° 207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (n° 216) (UO « convergence de l'action sociale régionale) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Sports » (n° 219) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » (n° 348)
- « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;
- « Ecologie » (n° 362) (hors volet immobilier public) ;
- « Compétitivité » (n° 363)
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (n° 380) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) n° 363, n° 723, n° 348 et n° 216, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

3. Subdélégation de signature est également donnée à Mme Sophie MARMOUGET, Mme Claire GRISEZ, M. Paul WEICK, M. Hervé SCHMITT, M. Jean-Marc PICARD et M. Jacques SALHI, directeurs adjoints, ainsi qu'à M. Pascal HERITIER adjoint à la directrice, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Subdélégation est également accordée, dans la limite de ses attributions, à M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l'État en chef, directeur stratégie et projets immobiliers auprès de la directrice.

4. Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la subdélégation de signature consentie au paragraphe 1 du présent article porte sur les crédits du titre VI des programmes n° 113, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 135, n° 354 et n° 380 sous réserve d'informer au préalable le préfet de la région d'Île-de-France des prévisions d'attribution desdites subventions.

À cet effet, un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés pour chacun d'entre eux, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, autant de fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 3 – SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les personnes disposant de la subdélégation de signature, en vertu de la présente décision, sont aussi habilitées à recourir à la signature électronique. Pour les agents figurant dans le tableau du paragraphe 2 de chaque sous-article concernant la DiRIF ou de chaque article pour les autres services, le recours à la signature électronique est accordée sans limitation de montant pour valider la demande d'avis sur projet de marché destinée au Responsable ministériel des achats (RMA).

ARTICLE 4 – CABINET ET COMMUNICATION

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur les programmes :
– « Infrastructures et services de transport » (n° 203) (crédits communication)
– « administration territoriale de l'État (n° 354).

2. Subdélégation est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :
• Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet ;
• Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication ;

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans les limites de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses.

3. Subdélégation est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 5 – DIRECTION DES ROUTES D’ÎLE-DE-FRANCE

1. La subdélégation de signature du présent article porte sur :
- a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
 - « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
 - « Ecologie » (n° 362) ;
 - « Cohésion » (n° 364) ;
- b. – Le programme du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).
- c. - Le programme du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Performance et résilience des bâtiments de l’État et de ses opérateurs » (n° 348).

2. Subdélégation est donnée à :

- M. Jacques SALHI, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d’Île-de-France et à M. Jérôme ROQUES, attaché d’administration de l’État hors classe, directeur-adjoint des routes d’Île-de-France, à l’effet de signer, :

 - dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
 - toutes les pièces relatives à la passation et à l’exécution des marchés publics et accords-cadres.

ARTICLE 5-1 – MISSION DE LA POLITIQUE ET DES MOYENS DE L’EXPLOITATION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
2. Subdélégation est donnée à M. Jean-François TARISTAS, ingénieur en chef des travaux publics de l’État, responsable de la mission de la politique et des moyens de l’exploitation, à l’effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.
3. Subdélégation est donnée à Mme Sarah CASIMIR, ingénieur des travaux publics de l’État, responsable méthode, qualité et politique d’exploitation, à l’effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les propositions d’engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie à la personne désignée ci-après, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d’absence ou d’empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jean-François TARISTAS, responsable de la mission de		Travaux	1 000 000 €
		Fournitures, études et	250 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
la politique et des moyens de l'exploitation		services	

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François TARISTAS, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation est donnée à Mme Sarah CASIMIR, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande.

ARTICLE 5-2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation est donnée à M. Emmanuel RIMOUX, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de modernisation du réseau et à son adjoint, M. Rémy MENSIRE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Guillaume BENNET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-Ouest et, son adjoint M. Régis BOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Eric VILBE, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Est, et son adjointe, Mme Florence DERUMIGNY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Antoine CHEVALIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département des projets olympiques ;

- M. Ludovic MARIA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef du département des projets olympiques ;
- M. Christophe DESNOUAILLES, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département des études générales et des voies réservées ;
- Mme Louise DEVRIES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'ingénierie de la modernisation du réseau et son adjoint, M. Flavien CODDET, ingénieur des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 3 du paragraphe 1.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- Mme Marie BUISSON, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement ;
- Mme Laëtitia PINCHAULT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, assistante de programmation ;
- Mme Marianne TANGUY-HIEGEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Emmanuel RIMOUX, responsable du SMR	Remy MENSIRE, adjoint au responsable	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	750 000 €
Guillaume BENNET, responsable du DMR Sud-Ouest	Régis BOST, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Eric VILBE, responsable du DMR Nord-Est	Florence DERUMIGNY, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Antoine CHEVALIER, responsable du DPO	Ludovic MARIA, adjoint au responsable du DPO	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Christophe DESNOUAILLES, responsable du DEGVR		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Louise DEVRIES, responsable du DIMR	Flavien CODDET, adjoint à la responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation est donnée à M. Emmanuel RIMOUX et M. Rémy MENSIRE, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrèments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 3.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

■ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest :**

- M. Jean-Marc CITADELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- M. Yanis MEZENER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- Mme Adèle PINCHARD, attachée d'administration de l'État, responsable d'opérations ;
- M. Jean-François GUILLAUMIN, agent contractuel, responsable d'opérations.
- M. Yannis CHAPUY, responsable d'opérations à compter du 11 septembre 2023.

■ **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Est :**

- Mme Héloïse HAYET, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- Mme Mathilde ZANOLINI, responsable d'opérations à compter du 11 septembre 2023 ;
- Mme Carole VIALARD, responsables d'opérations à compter du 11 septembre 2023 ;
- M. Simon BASSET, responsables d'opérations à compter du 11 septembre 2023 ;

■ **pour le département des projets olympiques :**

- M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations ;
- Mme Odile ERNOULT, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- M. Bilel HAMMADI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- Mme Mathilde LAPERNA, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Alexandre POULTIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Gaël RADIGOIS, responsable d'opérations à compter du 11 septembre 2023 ;
- **pour le département des études générales et des voies réservées :**
 - M. Yahya NAIT SRIR, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Andréas BRACHET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Hugo FOURNEL, responsables d'opérations à compter du 11 septembre 2023 ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Micheline LEHOUX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des affaires foncières.

ARTICLE 5-3 – LE SERVICE DU TRAFIC ET DES TUNNELS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Hervé ABDERRAHMAN, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable du service du trafic et des tunnels, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, responsable du département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels (DIMET) ;
- M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de l'exploitation du trafic et des tunnels (DETT) et son adjoint M. Olivier NALIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

4. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- **pour le département de l'ingénierie et de la modernisation des équipements et des tunnels :**
 - Mme Mathilde GAUTHIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, ouvrier des parcs et ateliers, responsable d'opérations,
 - M. Matthieu KURZENNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Maxime LHENRY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Franco PEROUMAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
- **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**
 - M. Abel BENOIT ROSARIO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité du réseau ;

- M. Alexandre ROSSI, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Nicolas BERNARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, et M. David THOMACHOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Arnaud IFFLY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation à compter du 1^{er} juin 2023 et son adjointe, Mme Jeanne BATA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;
- Mme Camille REMY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints M. Jean Abdoulla GOULAM, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation et M. Alain FALH, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Hervé ABDERRAHMAN, responsable du STT	Pierre-Baptiste DELPUECH, adjoint au responsable	Travaux	3 000 000 €
		Fournitures, études et services	250 000,00 €
Stéphane GOUDEAU, responsable du DIMET		Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Pierre-Baptiste DELPUECH, responsable du DETT	Olivier NALIN, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Hervé ABDERRAHMAN, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1.000.000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des travaux ;
- 250.000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bon de commande pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de l'ingénierie de la modernisation des équipements et des tunnels :**
 - Mme Mathilde GAUTHIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Ghislain Tshiamuanda KANIKI, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise, responsable d'opérations ;
 - M. Matthieu KURZENNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Serge ANGELERGUES, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise, chef de projet ;
 - M. Alain BARNABAS, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise, chef de projet ;
 - M. Maxime LHENRY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Franco PEROUMAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

6. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

■ **pour le département de l'exploitation du trafic et des tunnels :**

- M. Abel BENOIT ROSARIO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chargé de mission sécurité du réseau ;
- M. Alexandre ROSSI, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Nicolas BERNARD, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et ses adjoints, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, et M. David THOMACHOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Arnaud IFFLY, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité politique de maintenance et modernisation et son adjointe Mme Jeanne BATA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Caroline LORENZ, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;
- Mme Camille REMY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints M. Jean Abdoulla GOULAM, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation et M. Alain FALH, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de pôle de maintenance de Nanterre ;
- Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle de trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance ;
- M. Jérôme RODRIGUEZ, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de l'exploitation, et M. Jean-Pierre SULLY, ouvrier des parcs et ateliers, en charge de la maintenance.

ARTICLE 5-4 – LE SERVICE DE LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de la gestion patrimoniale du réseau, et son adjoint M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- Mme Pascale BLATNIK, ingénieure hors classe des travaux publics de l'État, responsable du département des techniques de la route, et son adjoint Benjamin FOUCHARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;

- Mme Michèle MARLIERE, agent contractuel, cheffe du département politique et programmation routières, et son adjointe Mme Laura SAPATEIRO, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Guillaume DAMIEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ouvrages d'art, et son adjoint M. Fernando DIAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

■ **pour le département des techniques de la route :**

- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité équipements ;

■ **pour le département de la politique et programmation routières :**

- M. Valentin PRATESI, ingénieur des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité géomatique du patrimoine routier ;
- Mme Vanessa FERREZ, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;

■ **pour le département ouvrages d'art :**

- M. Victor MARTINET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art, et son adjoint M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Sud-Ouest ;
- Mme Marie BUSSAC, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du Pôle Nord-Est.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Frédéric ROCHER LACOSTE, responsable du SGPR	Claude STREITH adjoint au responsable	Travaux	3 000 000,00 €
		Fournitures, études et services	250 000 €
Pascale BLATNIK, responsable du DTR	Benjamin FOUCHARD, adjoints à la responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Mme Michèle MARLIERE, cheffe du DPPR	Laura SAPATEIRO, adjoint à la cheffe du DPPR	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Guillaume DAMIEN,	Fernando DIAS, adjoint au	Travaux	250 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
		responsable du DOA	responsable

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Frédéric ROCHER LACOSTE et à M. Claude STREITH à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

■ **pour le département des techniques de la route :**

- M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité équipements.

■ **pour le département politique et programmation routières :**

- M. Valentin PRATESI, ingénieur des travaux publics de l'État, cheffe de l'unité géomatique du patrimoine routier ;

- Mme Vanessa FERREZ, attachée d'administration de l'État, cheffe de l'unité gestion budgétaire et administrative, et son adjointe Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;
- **pour le département ouvrages d'art :**
 - M. Victor MARTINET, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité gestion centralisée ouvrages d'art, et son adjoint M. Thomas GODEFROY, ingénieur des travaux publics de l'État ;
 - M. Olivier SIGAULT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du Pôle Sud-Ouest ;
 - Mme Marie BUSSAC, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du Pôle Nord-Est.

ARTICLE 5-5 – LES ARRONDISSEMENTS DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA ROUTE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a. – Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- b. – Le programme du ministère de l'intérieur « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Adrien PUGES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est et son adjoint M. Anthony MITRANO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjoint M. Moustapha SAVANE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Michel PERREL, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjointe Mme Julie COHEN-SOLAL, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Thomas WALLISER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord ;

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les pièces relatives à la constatation de la dépense et les ordres de payer relatifs aux dépenses :

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Claude GRUMELART, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR),
 - et son adjointe Mme Claudine GALLACCIO secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
 - M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
 - Mme Valérie DITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité d'exploitation de la route de

Brie-Comte-Robert, et son adjoint, M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable ;

- Mme Emanuèle FRITSCH, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route (UER) de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR ;
- Mme Patricia MENAGER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle finances-programmation-gestion-moyens généraux ;
- M. Frédéric BERTRAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue et son adjointe, Mme Lucienne LIBER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable ;
- M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- M. Jean-Michel KIFOURI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du BGAR ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle comptabilité et marchés BGAR Ouest ;
- Mme Rachida BOUHOUCHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la cheffe du pôle budgétaire et comptable ;
- Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne et ses adjoints, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local et M. Yohann POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- Mme Pauline MATHEVET, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Philippe VERRIER, ouvrier des parcs et ateliers, chef par intérim du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR),
- M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
- M. Régis MENDOLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Adrien PUGES, responsable de l'AGER Est	Anthony MITRANO, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Patrice MORICEAU, responsable de l'AGER Sud	Moustapha SAVANE, adjoint au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Michel PERREL, responsable de l'AGER Ouest	Julie COHEN-SOLAL, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Thomas WALLISER, responsable de l'AGER Nord	Elsa ALEXANDRE, adjointe au responsable	Travaux	250 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant ou acte modificatif à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux ;
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

5. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Claude GRUMELART, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR),
- et son adjointe Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Eric SIMON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la gestion budgétaire et de la comptabilité ;
- Mme Valérie DITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert et son adjoint, M. Patrice DEGLA, technicien supérieur du développement durable, adjoint au responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Brie-Comte-Robert ;
- Mme Emanuèle FRITSCH, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route (UER) de Champigny ;
- M. Pascal BEAUFILS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion des matériels et engins ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud ;
- Mme Patricia MENAGER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle finances-programmation-gestion-moyens généraux ;
- M. Frédéric BERTRAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé et son adjoint, M. Denis PRUDHOMME, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue et son adjointe, Mme Lucienne LIBER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable ;
- M. Thierry PARENT, contrôleur des finances publiques principal, responsable de l'unité gestion de flotte ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- M. Jean-Michel KIFOURI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du BGAR Ouest ;
- M. Kouessan FOLLY-GBOGBOE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle comptabilité du BGAR Ouest ;
- Mme Mélanie LIMIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Nanterre-Boulogne et ses adjoints, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local et M. Yohann POLDRUGOVAC, technicien supérieur principal du développement durable ;
- Mme Pauline MATHEVET, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint M. Marc HELARY, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Philippe VERRIER, ouvrier des parcs et ateliers, chef par intérim du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

■ **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Juan-Manuel MARTIN, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) ;
- M. Amine ROBAI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la programmation budgétaire ;
- M. Régis MENDOLA, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe Mme Isabelle KERSON, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Saint-Denis, et son adjoint M. Maurice LABYLLE, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord, et son adjoint M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

ARTICLE 6 – SERVICE CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Enrique PORTOLA, ingénieur hors classe des travaux publics de l'État, chef du service connaissance et développement durable, et ses adjoints M. Jérôme AYACHE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Luc CHARANSONNEY, administrateur de l'État.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Enrique PORTOLA responsable du service	Jérôme AYACHE et Guillaume CRIEF, Luc CHARANSONNEY, adjoints	Études et services	139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Enrique PORTOLA, à M. Jérôme AYACHE, à M. Guillaume CRIEF et à M. Luc CHARANSONNEY, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;

- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 7 – SERVICE AMÉNAGEMENT DURABLE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. - Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. - Les programmes du ministère chargé de l'économie et des finances :

- « Ecologie » (n° 362) ;
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Muriel BENSARD, attachée d'administration de l'État hors classe, responsable du service aménagement durable, et son adjointe Ghislaine BORDES, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Nina AÏSSANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité budgétaire et financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en euros montant HT maximum	
Muriel BENSARD, responsable	Ghislaine BORDES, adjointe Mme Nina AÏSSANI , cheffe	études et services	139 000,00 €

	de l'unité budgétaire et financière		
--	-------------------------------------	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Muriel BENSAID et Mme Ghislaine BORDES, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 8 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Christophe DENIAU, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politique des transports ;
- M. Denis LAISNEY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains..
- M. Eric LAVOINE, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale du développement durable, contrôleur de gestion transports, responsable de la cellule budget et synthèse financière.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Christophe DENIAU, chef du service politique des transports ; Denis LAISNEY, responsable du	M. Eric LAVOINE, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Etudes et services	139 000 €

département des transports urbains			
------------------------------------	--	--	--

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe DENIAU et M. Denis LAISNEY pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 9 – SERVICE ÉNERGIE ET BÂTIMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Énergie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Écologie » (n° 362) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère chargé des sports : « Sports » (n° 219) ;

d. – Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction Publique » (n° 148) ;
- « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans la limite de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Jérôme PINAUD, architecte urbaniste de l'État en chef, directeur de la stratégie et des projets immobiliers ;
- Mme Aurore FARGETTE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service énergie et bâtiment ;

- M. Baptiste LORENZI, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef-adjoint du service énergie et bâtiment (SEB);
- Mme Nathalie BOUSQUET, cheffe du département bâtiment (DB) ;
- M. Thibaut BADOUAL, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du département climat, air, énergie ;
- M. Sébastien OLARTE, architecte urbaniste de l'Etat, responsable du département patrimoine immobilier (DPI), et son adjoint Jean-Michel DUBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Evelyne GUERTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au chef de l'unité suivi financier et marchés ;
- M. Antoine MILON, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité études et projets bâtiment 1 du département patrimoine immobilier ;
- M. Victor VEILLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité études et projets bâtiment 2 du département patrimoine immobilier.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jérôme PINAUD, directeur Aurore FARGETTE, cheffe du service	Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €
Sébastien OLARTE, responsable du département patrimoine immobilier (DPI)	Jean-Michel DUBOIS, adjoint, Evelyne GUERTON, adjointe au chef de l'unité suivi financier et marchés	Travaux	250 000 €
		Études et services	139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme PINAUD, Mme Aurore FARGETTE et M. Baptiste LORENZI pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés au paragraphe 2.1, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents mentionnés au paragraphe 2.1 pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le responsable du SEB au paragraphe 2.1 :

- toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres ;

– les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes.

4. Subdélégation de signature est également donnée à M. Antoine MILON et à M. Victor VEILLET, responsables respectivement de l'unité études et projets 1 et 2, pour signer, dans la limite de leurs attributions, et pour les marchés dont le montant, en tenant compte des éventuelles augmentations, ne dépasse pas les seuils autorisés pour le département au paragraphe 2.1 :

– les actes relatifs à l'exécution des marchés relevant du représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) sans incidence financière (sont exclus : les actes d'engagement, avenants ou actes modificatifs, décisions d'affermissement de tranches conditionnelles ou optionnelles, décisions de résiliation, ordres de service avec incidence financière).

5. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à Mme Aurore FARGETTE et M. Baptiste LORENZI, dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 139 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :

– tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres ;
– les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
– la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;

quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :

– tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 10 – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Prévention des risques » (n° 181) ;

2. La subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées aux arrêtés susvisés et dans la limite de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Olivier LEVILLAIN, ingénieur des mines, chef du service prévention des risques ;
- Mme Guillemette DE KERDREL, ingénieure des mines, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques ;
- Mme Irène ALFONSI, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe au chef du département des risques chroniques ;
- Mme Anne PILLON, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques accidentels, et son adjoint M. Vincent PIERRON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Marion RAFALOVITCH, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département risques naturels, et ses adjointes, Mme Laurence BALMES, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines et Mme Sophie SAUVAGNAT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- Mme Manon VIGNES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département hydrologie et prévision des crues, et son adjointe Carine CHALEON, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

	Suppléant en cas d'absence	Passation et exécution de marchés
--	-----------------------------------	--

NOM ET FONCTION	ou d'empêchement	et accords cadres en montant HT maximum	
Olivier LEVILLAIN, chef du service prévention des risques	Guillemette DE KERDREL, adjointe au chef du service prévention des risques, cheffe du département des risques chroniques	Travaux	1 000 000 €
		Études et services	250 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. LEVILLAIN et M. DE KERDREL pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 11 – SERVICE SÉCURITÉ DES TRANSPORTS ET DES VEHICULES

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;

b. – Le programme du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207).

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M Paul WEICK, administrateur de l'État hors classe, chargé de la sécurité des transports et des missions de défense et de sécurité, chef du service sécurité des transports et des véhicules, et son adjointe Mme Odile SÉGUIN, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe ;
- M. Moussa BELOUASSAA, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, responsable du département régulation des transports routiers et son adjoint, M. Ronan MEAR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Nathalie ALEXANIAN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint M. René ALBERTI, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, cheffe du département de la sécurité des transports guidés ;
- M. Luc WEINSTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint à la cheffe du département de la sécurité des transports guidés ;
- M. Yves SCHOEFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département homologation et surveillance des véhicules.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Paul WEICK, directeur adjoint	Odile SÉGUIN, adjointe au responsable	Travaux études et services	250 000 € 139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Odile SÉGUIN ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service sécurité des transports et des véhicules, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés sur devis ou à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétences, aux personnes suivantes :

- M. Moussa BELOUASSAA, conseiller de l'écologie, d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du département régulation des transports routiers et , à compter du 2 mai 2023, son adjoint, M. Ronan MEAR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Nathalie ALEXANIAN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routières, et son adjoint M. René ALBERTI, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Manon ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du département sécurité des transports fluviaux ;
- Mme Valérie GOUDEAU, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, cheffe du département de la sécurité des transports guidés ;
- M. Luc WEINSTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint à la cheffe du département de la sécurité des transports guidés ;
- M. Yves SCHOFFNER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département homologation et surveillance des véhicules.
- Mme Sadia KHELIFI, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe de la division gestion du département régulation des transports routiers ;
- M. Hugues NOLLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la division contrôle du département régulation des transports routiers ;

- M. Jean-François FRATINI, attaché principal d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité et éducation routières.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 € HT à :

- M. Jean-François FRATINI, attaché principal d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité et éducation routières du département sécurité, éducation et circulation routières.

ARTICLE 12 – SERVICE POLITIQUES ET POLICE DE L'EAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Écologie » (n° 362) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- M. Thomas BOUYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service politiques et police de l'eau ;
- Mme Caroline LAVALLART, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, adjointe de la cheffe de service, responsable de la mission stratégie eau et planification,
- M. Laurent TELLECHEA, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, adjoint de la cheffe de service.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Thomas BOUYER, chef de service	Caroline LAVALLART Laurent TELLECHEA, adjoints au chef de service	Études et services	139 000,00 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Thomas BOUYER, Mme Caroline LAVALLART et M. Laurent TELLECHEA, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;

- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 13 – SERVICE NATURE ET PAYSAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Écologie » (n° 362) ;

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Lucile RAMBAUD, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service nature et paysage, et son adjoint M. Robert SCHOEN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Laurence RUVILLY, attachée principale de l'administration de l'État, responsable du département sites et paysages, et son adjointe Mme Florence MOTTES, architecte urbaniste de l'État ;
- M. Stéphane LUCET, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du département espaces et patrimoine naturels, et son adjoint M. Antoine LOMBARD, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;
- M. Bastien MOREIRA-PELLET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département faune et flore sauvages, et son adjoint Jean-François VOISIN, ouvrier des parcs et ateliers, ingénieur haute maîtrise niveau 1.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Lucile RAMBAUD, responsable	Robert SCHOEN, adjoint	Etudes et services	139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Lucile RAMBAUD et M. Robert SCHOEN, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;

- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 14 – SERVICE ACCOMPAGNEMENT ET PILOTAGE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur les programmes suivants du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique, d'une part, et du ministère de l'intérieur d'autre part :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217)
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354)

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Nadine BONHOTAL, attachée d'administration de l'État hors classe, cheffe du service accompagnement et pilotage et son adjoint, M. Philippe LOUVET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Christelle DUROCHER, conseillère technique de service social de l'État, responsable du département accompagnement et qualité de vie au travail ;
- Mme Sandie CHAMBARET, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable du département qualité et innovation ;
- Mme Julie MANINI, attachée d'administration de l'État, responsable du département pilotage du budget et des effectifs ;
- Mme Patricia AKPWA-MEDOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargé d'études budgétaires et financières ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des affaires juridiques, de l'archivage et de la documentation ;
- Mme Émilie AUFAUVRE, chargée d'études documentaires, responsable de l'unité documentation et archivage.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de ses attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres, à :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant H maximum	
Nadine BONHOTAL, cheffe du service accompagnement et pilotage	Philippe LOUVET, adjoint	Etudes et services	139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadine BONHOTAL et M. Philippe LOUVET, dans la limite de leurs attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et

des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;
- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

ARTICLE 15 – SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Expertise, information géographique et météorologie » (n° 159) ;
- « Energie, climat et après-mines » (n° 174) ;
- « Prévention des risques » (n° 181) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n° 203) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Ecologie » (n° 362) (hors volet immobilier public) ;
- « Compétitivité » (n° 363) ;
- « Cohésion » (n° 364) ;
- « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » (n° 380).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207), « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (UO « convergence de l'action sociale régionale ») (n° 216).

c. – Les programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat » (n° 723) et « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public), n° 363, n° 723, n° 348 et n° 216, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ivan ROCHARD, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, secrétaire général et son adjointe, Mme Justine SONG, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
- M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général délégué à la DiRIF et son adjoint, M. Pascal ERRECART, attaché principal d'administration de l'Etat.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à

l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Odile CLEMENT, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du département des affaires financières ;
- M. Florian SCHMITT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, chargé de la programmation et des opérations transverses ;
- Mme Dévi MARY SAVARY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée de la programmation et des opérations transverses ;
- M. Sten FANGUINOVENY, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure ;
- M. Xavier LEJEUNE, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département des ressources humaines et des compétences, et son adjointe Mme Martine SADA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité carrières et rémunérations à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du département, ainsi que pour présenter des observations devant les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- Mme Nathalie RICHARD, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité formation, handicap, accompagnement et compétences, et M. Tarik MAHJoubi, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité temps, effectifs, recrutement et mobilité, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant du département des ressources humaines et des compétences en cas d'empêchement de leur responsable et de son adjointe ;
- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- M. Denis GANDON, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de l'informatique et de l'immobilier.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et pour les programmes n° 113, n° 135, n° 159, n° 174, n° 181, n° 217, n° 354 et n° 723, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Radouane LAHMER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chef de l'unité budgétaire et comptable de Miollis du département des affaires financières ;
- Mme Alessia LO SARDO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, cheffe de l'unité budgétaire et comptable de Vincennes du département des affaires financières

5. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible à :

- Mme Odile CLEMENT, attaché d'administration de l'État, adjointe au responsable du département des affaires financières ;
- M. Sten FANGUINOVENY, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

6. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense et aux ordres de payer relatifs aux dépenses, aux agents ci-après désignés :

- **pour le secrétariat général de la DRIEAT ;**

- Mme Catherine KHELAF, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
 - Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du département de la logistique et de la gestion immobilière ;
 - M. Emmanuel BLOT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la logistique et des moyens de fonctionnement à l'unité Miollis ;
 - Mme Florence FROMAGER, adjointe administrative des administrations de l'État, gestionnaire logistique immobilier ;
 - M. Rachid SAHALI, technicien supérieur principal du développement durable, et M. Léonard MAMIE, adjoint technique, gestionnaires service logistique ;
 - M. Jacques-Paul POUPART, ouvrier des parcs et ateliers, gestionnaire du parc automobile ;
 - M. Pascal DOBEL, adjoint administratif,, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.
- **pour le secrétariat général délégué à la DiRIF :**
 - Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, attachée d'administration de l'État, cheffe du bureau des ressources humaines (BRH) ;
 - Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
 - Mme Julie BIOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
 - Mme Valérie TALCONA, adjointe administrative principal de 2^e classe, gestionnaire au pôle financier du BRH ;
 - Mme Warda BOURICHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du bureau formation, concours et recrutements.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Ivan ROCHARD SG	Justine SONG, adjointe	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €
Jean-Baptiste MOTTE SG délégué	Pascal ERRECART, adjoint	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	139 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Ivan ROCHARD, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, secrétaire général, à Mme Justine SONG, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, à M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État et à M. Pascal ERRECART, attaché principal d'administration de l'État, dans la limite de leurs attributions respectives, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation ;
- décision d'attribution d'un marché et lettre de rejet d'une offre ;
- acte d'engagement ;
- avenant ou acte modificatif ;
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle ou optionnelle ;

- décision de reconduction ou non reconduction ;
- décision de résiliation ;
- décision d’ajournement.

Dans l’hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

•3. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l’exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu’à 25 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions à :

- M. Denis GANDON, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de l’informatique et de l’immobilier ;
- Cyril MIKOLAJCZAK, responsable du pôle informatique et téléphonie au secrétariat général de la DiRIF.

•4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l’exécution des marchés inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que les commandes jusqu’à 4 000 € HT prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

• **pour le secrétariat général de la DRIEAT**

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, chef du département de la logistique et de la gestion immobilière, et ses adjointes Mme Catherine KHELAF, technicienne supérieure en chef du développement durable, et Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Emmanuel BLOT, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la logistique et des moyens de fonctionnement à l’unité Miollis ;
- M. Rachid SAHALI, technicien supérieur principal du développement durable, et M. Léonard MAMIE, adjoint technique, gestionnaires service logistique ;
- M. Pascal DOBEL, adjoint administratif, gestionnaire restauration collective, nettoyage, accueil et espaces verts.

• **pour le secrétariat général de la DRIEAT – délégué à la DiRIF :**

- Mme Marie-Laure AYUSTE-PELAGE, attachée d’administration de l’État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) ;
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Mme Julie BIOU, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH ;
- Mme Warda BOURICHE, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du bureau formation, concours et recrutement ;
- Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable par intérim du bureau des affaires juridiques.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l’effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l’exécution des marchés publics et accords-cadre :

- Mme Maggy DESPLAN, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l’unité procédures et instruction des marchés publics de Créteil au département de la commande publique et de la politique d’achat ;
- M. Sten FANGUINOVENY, attaché d’administration de l’État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, et son adjoint M. Reynald JOVELIN, secrétaire d’administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

ARTICLE 16 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 16-1 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

– « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;

– « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. – Le programme du ministère de l’intérieur : « Administration territoriale de l’État » (n° 354).

c. – Le programme du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354 et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l’article 3 de l’arrêté de délégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Pascal BIARD, administrateur général de l’État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l’environnement, de l’aménagement et des transports d’Île-de-France, directeur de l’unité départementale de Paris ;

- M. François BELBEZET, ingénieur des travaux publics de l’État hors classe, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;

- Mme Laurence CACHEUX, attachée d’administration hors classe de l’État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;

- Mme Natacha CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d’administration de l’État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

3. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Chantal GERVAIS, attachée principale d’administration de l’État, responsable de la mission d’appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d’absence ou d’empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Jean-Pascal BIARD, directeur de l’unité départementale de Paris	Chantal GERVAIS, responsable de la mission d’appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	139 000 €

ARTICLE 16-2 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :
- a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l’habitat » (n° 135) ;
 - « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
 - « Ecologie » (n° 362).
- b. – Les programmes du ministère de l’intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l’Etat » (n° 354) ;
- c. – Le programme du ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l’État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l’objet d’un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l’article 3 de l’arrêté de délégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l’effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l’exercice de la compétence d’ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Alain TUFFERY, ingénieur des travaux publics de l’État hors classe, directeur régional et interdépartemental adjoint de l’environnement, de l’aménagement et des transports de la région Ile-de-France, directeur de l’unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- M. Fabrice MORONVAL, ingénieur divisionnaire de l’industrie et des mines, directeur-adjoint de l’unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Sybille MULLER, architecte et urbaniste de l’État, directrice-adjointe de l’unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mme Muriel LECAT, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du pôle d’appui au pilotage local ;
- M. Anthony JEANNE, attaché principal d’administration, responsable du service éducation et sécurité routières ;
- M. Rodolphe VAN VLAENDEREN, ingénieur de l’agriculture et de l’environnement, chef du service urbanisme et construction durables et son adjointe, Mme Sophie TCHENG, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l’État ;
- Mme Camille MADOIRE-ROUZAUD, attachée principale d’administration, responsable du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe Mme Claire SAURON, ingénieure divisionnaire de l’industrie et des mines.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l’exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d’absence ou d’empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Alain TUFFERY, directeur régional et interdépartemental adjoint de l’environnement,	Anthony JEANNE, responsable du service éducation et sécurité routières ; Muriel LECAT, responsable du pôle d’appui au pilotage local	Travaux fournitures, études et services	139 000 €

de l'aménagement et des transports de la région d'Île- de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine Fabrice MORONVAL, directeur-adjoint de l'unité départementale des Hauts-de- Seine ; Sybille MULLER, directrice-adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine			
---	--	--	--

ARTICLE 16-3 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

– « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;

– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;

- « Ecologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Laurent CONDOMINES, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis ;

- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;

- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service urbanisme réglementaire et bâtiment, et son adjointe Mme Céline BARON, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Mathilde HONORAT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement des territoires, et son adjointe Mme Marie JUILLE, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjoint M. Stéphane MUNCH, délégué du permis de conduire et de la sécurité routière ;
- M. Joseph WALHA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable de la cellule logistique du pôle d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT maximum	
Laurent CONDOMINES, directeur de l'unité départementale 93	André COUBLE, directeur-adjoint ; Renée CARRIO, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières	Travaux, fournitures, études et services	139 000 €
	Joseph WALHA responsable de la cellule logistique du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures, études et services	25 000 €

ARTICLE 16-4 – UNITÉ DÉPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. – Les programmes du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n° 113) ;
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217) ;
- « Ecologie » (n° 362).

b. – Les programmes du ministère de l'intérieur : « Sécurité et éducation routières » (n° 207) et « Administration territoriale de l'État » (n° 354) ;

c. – Le programme du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État » (n° 723).

Pour les programmes n° 354, n° 362 (volet immobilier public) et n° 723, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Julie TISSOT, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Jérôme WEYD, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Fiona TCHANAKIAN, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Géraldine SANAUR, ingénieure principale des services techniques du ministère de l'Intérieur, cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- M. Olivier COMPAGNET, attaché principal d'administration de l'État, adjoint à la cheffe du service planification et aménagement des territoires ;
- Mme Flora DELHOMME, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, adjointe à la cheffe du service planification et aménagement du territoire ;
- Mme Suzanne LECROART, conseillère d'administration de l'écologie du développement et de l'aménagement durables, responsable du service urbanisme et construction durables, et son adjoint M. Jean RAMAYE, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. François BOLLENGIER, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières ;
- Mme Nadjette BENAOUA-GARCIA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, cheffe du pôle d'appui au pilotage local
- M. François MALARE, technicien supérieur du développement durable, adjoint à la cheffe du pôle appui au pilotage local.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT maximum	
Julie TISSOT, directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne	Jérôme WEYD, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne Fiona TCHANAKIAN, directrice-adjointe de l'unité départementale du Val-de-Marne	Travaux, fournitures, études et services	139 000 €
François BOLLENGIER, responsable du service éducation et sécurité routières		Travaux, fournitures, études et services	139 000 €
Nadjette GARCIA BENAOUA, cheffe du pôle appui au pilotage local	François MALARE, adjoint à la cheffe du pôle d'appui au pilotage local	Travaux, fournitures et services	25 000 €

ARTICLE 16-5 – UNITÉS DÉPARTEMENTALES de GRANDE COURONNE

Paragraphe – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :
 – Le programme du ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'Etat » (n° 354) ;

Pour ce programme n° 354, toute dépense supérieure à 400 000 € HT devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire susvisé.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Agnès COURET, ingénieure hors classe de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale de la Seine-et-Marne, et son adjointe Mme Clémence JAHANGIR, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- Mme Delphine DUBOIS, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, cheffe de l'unité départementale des Yvelines, et son adjointe Mme Marielle MUGUERRA, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Patrick POIRET, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale de l'Essonne, et son adjointe Mme Sophie PIERRET, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;
- M. Alexis RAFA, ingénieur hors classe de l'industrie et des mines, chef de l'unité départementale du Val-d'Oise, et son adjoint M. Thomas BLATON, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

ARTICLE 17 – SERVICE DU NUMÉRIQUE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a. - Le programme du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique : « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (n° 217).

b. - Le programme du ministère de l'intérieur : « Administration territoriale de l'État » (n° 354).

2. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes à :

- Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, responsable du service du numérique et son adjoint, M. Gaël BINTEIN, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Emmanuelle AIRAUD, attachée d'administration de l'État, cheffe du département environnement numérique de travail
- M. Jean-Marc VADO, agent contractuel, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Élisabeth BOULEZ, responsable du service du numérique	Gaël BINTEIN, adjoint à la cheffe de service Emmanuelle AIRAUD, cheffe	Fournitures, études et services	90 000 €

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
	du département environnement numérique de travail ; Jean-Marc VADO, chef du département infrastructures, systèmes d'information et sécurité ; Frédéric LLABRES, chef de l'unité systèmes et réseau.		

ARTICLE 18 - MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALE DE PARIS

1. Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadres de fournitures et de services dont les montants sont inférieurs à 90 000 € HT, aux agents ci-après désignés :

- Mme Corinne ETAIX, coordonnatrice de la MIGT de Paris ;
- Mme Farida BABA-MABROUKI, secrétaire générale.

2. Subdélégation de signature est en outre donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour constater le service fait et les ordres de payer relatifs aux dépenses à :

- Mme Marie-Chantal JEAN-LOUIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

3. Pour l'utilisation de l'application de gestion de frais de déplacements, concernant les personnels de la MIGT, subdélégation est donnée aux agents ci-après :

- Mme Farida BABA-MABROUKI, pour valider les ordres de mission, les engagements de crédits et les pièces de mandatement correspondantes ;
- Mme Sophie NICOLAS-NELSON, assistante de la coordonnatrice, pour valider les ordres de mission.

ARTICLE 19– DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

1. Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

2. Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions financières avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- les conventions attribuant des subventions de 300.000 euros et plus ;
- les contrats de bail.

3. La décision n° DRIEAT-IDF-2023-0657 du 28 juillet 2023 est abrogée.

4. L'adjoint à la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, chargé du pilotage, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 6 septembre 2023

La directrice régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-
de-France

signé

Emmanuelle GAY

Ministère de la Justice

IDF-2023-09-07-00001

Arrêté portant subdélégation de signature du
directeur interrégional de la protection judiciaire
de la jeunesse Île-de-France Outre-mer



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**PORTANT SUBDELEGATION DE LA SIGNATURE DU DIRECTEUR INTERREGIONAL
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
ÎLE-DE-FRANCE ET OUTRE-MER**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021;

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLENNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 7 septembre 2023, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe.

A l'effet de signer, à compter du 7 septembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Responsable de l'Unité Immobilier de la Direction de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	Hélène BERTHAUME

A l'effet de signer, à compter du 7 septembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Responsable de l'Unité Commande Publique de la Direction de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M. Maxime BRUN

A l'effet de signer, à compter du 7 septembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES

A l'effet de signer, à compter du 7 septembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 7 septembre 2023, l'arrêté IDF-011-2023-07 du 6 juillet 2023 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 7 septembre 2023, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 7 septembre 2023,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLENNE

ANNEXE : Liste nominative relative à l'article 2 de présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	GIL		Nathalie
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RACINE		Kavita
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		ANNE
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur	TAIL		Djamila
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice	MORDELET		Oriane
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tiffany
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice	TAUPIN		Marguerite
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	ETANCELIN		Kevin
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice	VALEMBOIS		Aude
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur	ARCHICH		Mohamed
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice	PREVOST		Typhaine
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	DELACOURT		Sarah
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	DESJU		LYDIE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	AHMED RABI		NEMA
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOMIS		KAKABINDOUTHE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	RENAULT		Odette
	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BARRY		MARIE LAURE
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	SECRETAIRE (Constat service fait)	IFOUDINE	DOUBLALI	RABHA
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Constat service fait)	GHALLAB		Adam

	STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	TISSIER		GUYLAINE
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Constat service fait)	ATELY		JEANNE
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MAQUELA-MAQUILA		MASSAMUNA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOKRANE	IDANI	NADIA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	SELMY		VICTORIA
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	POULIN		STEFFY
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	ADJ. ADM. (Constat service fait)	QUENTIN		Mathilde
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS CHEMIN VERT	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOUICI		LOTFI
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUAROUA		HAYET
	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETAIRE (Constat service fait)	RAMKUMAR		SARANIYA
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LEROY		GAELE
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETAIRE (Constat service fait)	BRUNE		Dilan
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	RAULET		Christelle
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	BONETTY		Julien
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice	FRANCOIS		Marie-Gabrielle
	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative			
	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE	-	Anne
	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélie
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice	BUFFIERE		Laurine
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	ETOUNDI		Pierre
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur	OLIVIER		Muriel
	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES	Sandrine
	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Aurélia
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur	PRONZOLA		Sébastien
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaoiad
STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel	

	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DIRUIT	FERRY	CINDY
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	THEBAUD		YVES
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	MARREAU		ISABELLE
	DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	MARIE JOSE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	DESPLAN	BOA	LUCETTE
	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	MANDRET		JULIE
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETAIRE (constat service fait)	BRELLE		Mathieu
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	MESSIBA	NIKATE	THERESA
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETAIRE (constat service fait)	DUPIN		ISABELLE
	STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETAIRE (constat service fait)	DOUKALI	ABDICHE	NAWEL
	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	SAPIENZA		JOCELYNE
	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETAIRE (constat service fait)	PECHINE	LELOUP	BERNADETTE
	STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETAIRE (constat service fait)	NIKATE		SALE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETAIRE (constat service fait)	RIVOIRE		STEPHANIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	HACHIM	BAROUDI	RADIA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	BYTYQI		MARINA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	OBENG	NKANSAGARKO	MAJORIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETAIRE (constat service fait)	CHARLET	THUILLEAUX	MURIEL
DT 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	DEGENEVE	GROH	Bathilde
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe	SAUGNER	ADAM	Déborah
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN-BAPTISTE		Sylvie
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUIMBELET		Jean-Christophe
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur	FERNANDES		Daniel
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique

STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MIRANDA		Veronica
STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GOFRON		Mathilde
EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice	THELLIER		Jenna
EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie
EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative	EICHHORST		Yolande
EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice	SAR		Fabienne
STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur	BLACHON		Jean-Baptiste
EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	HOUZELOT		Emmanuelle
SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	CASSUBIE		Cindy
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT	LEUDIERE		Virginie
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT	BAPT		Valérie
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDAROVIC		Marina
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	PAYET		Gladys
EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVILLE	UEHC AUBERGENVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	HAMEL		Estelle
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIRE (Constat service fait)	MASSE	LEBBAKHAR	Meryem
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHD dite renforcée VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	FIERAIN		Angeline
SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BERTIN		Bérengère
SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KARI		Razera
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	RIET		Sandrine
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	NIAKATE		Fatoumata
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	TANDIA	DELACOUX	Diariétou

	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GOLD DALG		Thomas
	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETAIRE (Constat service fait)	FRIHA		Benjamin
DT 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice Territoriale Adjointe	MORINEAU		Eglantine
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	ANTON		Stéphanie
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DELASSE		Didier
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Adélaïde
	EPE 91	EPE 91	Directeur			
	EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BLEUZEN		Caroline
	EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Émilie
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur	DIABIRA		Gniaki
	STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel
	STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	COHIN		Marie
	STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur	PAINDORGE		François
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	ALESSANDRI	GOTSZORG	Élodie
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	VIEL		Sandy
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DUPRE-DAVILLE		Angélique
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice	PRIEST		Carole
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATINE	MEHABLI	Zelahika
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice			
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative			
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou
	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	MAMINA
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE

	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	FERAS		SABRINA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	HADDOUCHI		FATIMA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	COMMERGNAT		Laure
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	VINCENT	DUPONT	STELLA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	NTSIKABAKA	MASSAMBA MAKAVOUA	ESTELLE
	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELAIR		MALIKA
	EPE ESSONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KENGUEMBAT		GENEVIE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	YANSOUNOU LINYON		JOELLE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	GROZ		MARIE
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KERFEZ		LAMIA
	STEI ESSONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	SMAIL	CIAVARELLA	SABRINA
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO BRETAGNE SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GUETTROT		ESTELLE
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE		LI FUT WAH		RICHARD
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADEE		CASSANDRA
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOHAMED	DIAKANA-NGAI	TAMHINE
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUDON	DESSAGNE	SYLVIE
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	SECRETAIRE (Constat service fait)	ADDA REZIG		LINDA
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	WOIRRET		Marilyn
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial	CHASSE		Louis-Dominique
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MEHDAOUI		Soraya
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADLI		Kheira
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline
	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur	MAHOT- BOUDIAS		Quentin

STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	GERY		Isabelle
EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directrice	SERGENT		Laurène
EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	BAYA	BAKAYOKO	Najoie
EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	VACANT		
EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MESTACK		Guillaume
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LOUISON		ESTHER
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	RIOS VERA		MANUEL
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CALMON		CORINNE
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	TAIBI		NISETTE
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET	SECRETAIRE (constat service fait)	BORIES SCOTT		ERIC
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	KHORCHID		SORAYA
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MICHEL	DUCALCON	CATHY
EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	SECRETAIRE (constat service fait)	PETIT	COLUCCI	CATHERINE
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOUDARENE	NEGROUCHE	ROSA
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MURCIA	LEFORT	JACQUELINE
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF		BINTA		DIATTA
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES		OUAISS		SOUFIA
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)	BENJAA		NAJIA
STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE		ADILE		ZAIDA
STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	MERAOUNA		NADIA
STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	DA COSTA BORDA		MICHELLE
STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVAIN		NATHALIE

DT 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale	MECHEHAR		Hannifa
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale adjointe	NTIFI		Sophia
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	VACANT		VACANT
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial adjointe	RABIAT		Chloé
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur	ROMEO		Frédéric
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	KOUANG		Alice
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur	CHAPIN		Angéline
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative			
	STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
	STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélie
	STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice	BOUNAB		Sara
	STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne Pauline
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
	STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
	STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur	BOUTET		Julien
	STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROTROU		Cecile
	STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
	STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	NJOCK		Achille
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice			
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	THEOTEC		Marie
	CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
	EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directeur			
	EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
	EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	Directeur	GHARBI		Maxime
	EPE ROSNY- SOUS -BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
	SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice	DOCAIGNE		Tess
	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur	ANGWE-NZE		Julien
	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Afif
	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		MAGALI

STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek
CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	ZOUARH		SAMIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CHERRAD		SONIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DROUET		PASCALE
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	CHOLLET		BERENGERE
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	NAMILOS		Manuella
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	JEAN LOUIS		CECILIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LEFEUVRE		GABRIELLE
EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	GOVINDIN		PATRICIA
EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAJID	TRINQUIER	DJAMILA
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRI		FAZILET
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	MASSOL	HERON	PRISCA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	TEROSIET		JEAN PIERRE
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	REGHDAL		SANIA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	RAHARIJAONA		MYREILLE
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CARRAUD	DART	MARIE CHRISTINE
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)			
STEI VILLEMOMBLE		GESTIONNAIRE RH	CHAVATTE		BRUNO
STEI VILLEMOMBLE		SECRETAIRE (constat service fait)	CHAFA		THANIA
STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAHID	SELLOU	FOUZIA
STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (constat service fait)	BERNA	SULTAN	CORALIE
STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (constat service fait)	SEBIANE		HAKIMA
STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	ANDRE-FLORENTIN		LORAINNE
STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)			
STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	DURANTEAU		CHRISTINE
STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	SECRETAIRE (constat service fait)	LACCORD		SYLVIE
STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGILANT		ALINE
STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CALO		MARINA
STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (constat service fait)	BEN AMOR		AMMA
STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	BRUMANT		NATHALIE

	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN		COLOMA		MARIA
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	LAPENE		Caroline
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	BARTHE		Florence
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	DURUAL		Jenna
	EPE ARCUEIL	UEHC Arcueil	RUE (FF) missionné au 7-12-22	LE FOULGOC		Tristan
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	LEROY-GHEDDAR		Armelle
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	MATHONNIERE		Catherine
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative (FF)	BONNEAU		Cherazade
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	JAZANI		Carla
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline
	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	COTE		Thomas
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative (FF)	MOREY		Caroline
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice	PREAUX		Marion
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laetitia
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	RELUT		JOELLE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	VILMEN	LAVENETTE	JOCELYNE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POULOLO		Clarisse
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	HAUDIQUET		VALERIE
	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGLA		PAUL
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	SAINT ANDRE		Angeline
	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	FRIGERE		Liliane

	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	HARTOUN		FATIHA
	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHARD		CAROLYNE
	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	JAMES		NATHALIE
	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	/		/
	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (constat service fait)	BEUST	HOUCHOT	CARINE
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KHANJY		LIELA
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (constat service fait)	PALAZOT		LUCIE
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	BOULERHCHA	RENAUDEAU	NASSERA
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	YATERA		FATOUMATA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KANOR		FREDERIQUE
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL		STANUSIC		JADRANKA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE		LOUKILI		YAMINA
DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUSSOU		Catherine
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clément
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	MAHDID		Sonia
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice	NESTORET		Marie-Nella
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur	MESSAOUDI		Raïssi
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT BRICE	Responsable d'unité éducative	KOFFI-EBANDA		Raoul
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	EUGENE		Audrey
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas

	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur	FADIGA		Mamadou
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	GUERIN		FREDERIC
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CONTRAUULT		PATRICIA
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	GOUMON		CHRISTELLE
	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SA (constat service fait)	LAPORAL		MARIE FRANCE
	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJ-A (constat service fait)	TINOT		MYRIANE
	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOURAS	GLET	SOUAD
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	SEYMOUR	ZELINE	SOPHIE
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	OUAISS		Sofia
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	SELLIER	DURAND	LILIANE
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	ROUIBAH		HAFIDA
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (constat service fait)	PAUMIER		BELINDA
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	LENGLET		NATHALIE
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	MARIA AMELIA
DIRPJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire générale	GIDELLES		Myriam
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet adjointe	TEMBELY		Aminata
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Directrice des ressources humaines adjointe	BLANCHE		Aurélié
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	DEMAY		Marie-Ange
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	RITT		Anaïs
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	TECHER		Sonia
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnel des emplois et des compétences	GARCIA		Emilie
	DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKTAR		Inès

DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	PAVY		Laure
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	PEREIRA		Anne-Christine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CLAUDE		Virginie
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	LE HEN		Jean-Pierre
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	BERTHAUME		Hélène
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	BRUN		Maxime
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BELZIT		Jenny
DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	OCCHIPINTI		Laurence
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	MINERY		Anne-Laure
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GONZALEZ	CARAGLIANO	ESPERANCE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NTCHORERE		SABRINA
DIRPJJ	DEPAFI	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRA		SALIHA
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		FABIEN
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	BELZIT		JENNY
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	FEBVRE		CAROLINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	HOUOT		MARTINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	LE HEN		JEAN PIERRE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	LUIRARD		LAURENCE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PEREIRA		ANNE CHRISTINE

DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	SAFFAR		KARINE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		EMILIE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	MILLET		TIMOTHEE
DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PLACIDE		MARIE PAULE
DIRPJJ	DEPAFI	HORS CIBLE	ILPHONSE		THEO
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	SAMBA		SAMMY
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	GROS-DESORMEAUX		LILIANE
DIRPJJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	BARONTINI		LUDIVINE
DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	AHAMED		YOUNNA
DIRPJJ	DIRECTION	SECRETAIRE (constat service fait)	HAMON		CHARLINE
DIRPJJ	DRH	SECRETAIRE (constat service fait)	LAMBERT		CORINNE
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		SYLVAIN
DIRPJJ	DME	Conseillère technique	VRIGNAUD		Agathe

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-09-07-00002

Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation
de signature aux agents de la préfecture de la
région d Ile-de-France, préfecture de Paris
porteurs ou référents de la carte d achat

Arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 6 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Christophe AUMONIER en qualité de directeur adjoint de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 7 septembre 2022 portant nomination de M. Christophe NOEL DU PAYRAT, préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2022 portant nomination de Mme Tiphaine PINAULT, administratrice de l'Etat hors classe, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 6 septembre 2022 portant affectation de Mme Cindy LEONI, sous-préfète, en qualité de chargée du pilotage de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 31 août 2022 ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit

d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonner vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2023-07-27-00049 du 27 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

Article 4 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france, et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication

Fait à Paris, le 7 septembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe 1 de l'arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Cabinet				
Christophe NOEL DU PAYRAT	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	3 500,00 €	
Christophe AUMONIER	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Cécile GUILHEM	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
MARMIER Antoine	Cabinet	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Alexandre DIE	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	1000 € (2023) et 2000 € (à compter du 01/01/2024)	
Franck FUERTES	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Lucas TROTOUIN	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Henri BOURGEOIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau du protocole et des déplacements	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christèle MATHIS	Cabinet / Service de la représentation de l'Etat/Bureau des décorations et de l'intendance	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Charles XARDEL	Cabinet / Service régional de la communication interministérielle	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)				
Pierre-Antoine MOLINA	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €
Tiphaine PINAULT	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Cindy LEONI	SGAPP	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

			Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Niveau 1	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
			Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)	
Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Christophe JEAN	SGAMM	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	
Magali MASSA	SGAMM/Service général du soutien opérationnel	MININT - ATE REGION IDF	2000 € (2023) et 6000 € (à compter du 01/01/2024)	
Pierre CHANAUX	SGAMM/Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		20 000,00 €
Brice BOINOT	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières	MININT - ATE REGION IDF		40 000,00 €
Fabrice D'HERTOGE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau du soutien de la DRAC	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 500,00 €
Sébastien L'AMOUR	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Thierry LAIGLE	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	
Patrice LE CLECH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	500,00 €	
Claudine MEHENNAOUI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	5 000,00 €	5 000,00 €

Porteurs de carte d'achat (suite)	Services de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Montant TTC maximum par transaction	Montant TTC maximum par transaction
			Niveaux 1 et 1 bis	Niveau 3
			(dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	(dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) (suite)				
Nadir MOUTFI	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	1 000,00 €	2 000,00 €
Tejpal SINGH	SGAMM / Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	MININT - ATE REGION IDF	2 000,00 €	2 000,00 €

Annexe 2 de l'arrêté n° 75-2023-09-07-00007-IDF-2023-09-07-00002 du 7 septembre 2023 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris porteurs ou référents de la carte d'achat

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris	Programme carte d'achat	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Hélène ACHARD	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	MININT - ATE REGION IDF	FAC7500075 - CHORUS PARIS

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-09-07-00003

Arrêté du 7 septembre 2023 portant délégation
de signature aux agents du centre de service
partagé régional de la préfecture de la région
d Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière
d ordonnancement et d exécution budgétaire

Arrêté du 7 septembre 2023

portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20-1 et 69-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2022-11-28-00002-75-2022-11-28-00005 du 28 novembre 2022 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de Mme Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : I- Délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, à Mme Sandrine IRAGABA, attachée principale d'administration, responsable du centre des services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué au sens de l'article 20-1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, elle est autorisée, pour tout acte sans limite de montant, à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'agence pour l'informatique financière de l'Etat.

II-Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, à :

- 1) Mme Anne LAVERGNE, contractuelle, adjointe à la cheffe du centre de services partagés régional ;
- 2) Mme Dalila MANSOURI, agente de catégorie B, cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 3) Mme Nora ATTAÏ, agente de catégorie B, adjointe à la cheffe de la section « gestion des actes complexes » du centre de services partagés régional ;
- 4) Mme Francia JABIN, agente de catégorie B, cheffe de section du centre de services partagés régional ;
- 5) M. Fabrice SILENE, agent de catégorie B, chef de section du centre de services partagés régional ;
- 6) Mme Jeanne-Lauraine GAPIRA agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional ;
- 7) Mme Sophie DIVARET, agente de catégorie B affectée au centre de services partagés régional.

III- Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 € pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour intervenir auprès du support technique, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C affectés au centre de service partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Fadila TOUIL,
- 2) Mme Carole ABAUZIT,
- 3) Mme Lucienne MARIN,
- 4) Mme Leïla HARIK.

IV- Délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, d'une part pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel Chorus, et, d'autre part, pour tout acte dont le montant est strictement inférieur à 1 500 000 euros, pour assurer une suppléance des agents mentionnés aux I à III du présent article concernant la validation pour les actes relatifs aux engagements juridiques, aux demandes de mise en paiement, aux recettes et aux immobilisations, aux agents de catégorie C affectés au centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) M. Frédéric DESELVA,
- 2) M. Mickael GILBERT,
- 3) Mme Djenette GUESSOUM,
- 4) Mme Annie LAUNAY,
- 5) Mme Chelsy MARIN,
- 6) M. Patrick de SOUZA
- 7) Mme Rose BERNARD
- 8) M. Jérôme LACHIVER
- 9) M. Sylvain ROQUES.

V- Délégation de signature est donnée, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour tout acte sans limite de montant, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, les demandes de mise en paiement, les recettes, les immobilisations, et pour constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS, aux agents de catégorie C du centre de services partagés régional dont les noms suivent :

- 1) Mme Rose BENARD,
- 2) Mme Jamila BELALIA,
- 3) Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN,
- 4) M. Bertrand COMPAGNAT,
- 5) M. Patrick DE SOUZA,
- 6) Mme Nadjat DOUMA,
- 7) Mme Jacqueline ERIN,
- 8) Mme Djamila FOURDACHON,
- 9) M. Jérôme LACHIVER,
- 10) Mme Delly LE GAL,
- 11) Mme Chelsy MARIN,
- 12) Mme Sophia MERABET,
- 13) Mme Astrid SIMAT,
- 14) M. Sylvain ROQUES,
- 15) Mme Salima NYIRABATESI,
- 16) M. El Hadji Malick CISSE

Article 2 : L'arrêté n° IDF-2023-07-27-00051 du 27 juillet 2023 portant délégation de signature aux agents du centre de service partagé régional de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, en matière d'ordonnancement et d'exécution budgétaire, est abrogé.

Article 3 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 7 septembre 2023,

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-09-01-00044

Arrêté n° 2023-69-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris en matière d'ordonnancement secondaire sur le BOP régional 214 «soutien de la politique de l'éducation nationale» (SGRA - DRAJES)

Arrêté n° 2023-069-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget opérationnel de programme régional n°214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances. ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34. ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 9 août 2022 nommant Mme Stéphanie VELOSO dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant M. Éric QUENAUULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 nommant Mme Véronique FOUQUE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté de la Première ministre du 14 juin 2023 portant détachement de M. Pierre CAILLE-VUARIER, premier conseiller de chambre régionale des comptes, dans le corps des administrateurs de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès du rectorat de la région académique d'Île-de-France, pour exercer les fonctions de responsable budgétaire et des emplois ;

Vu la décision ministérielle NOR MENF2036122S du 11 décembre 2020 et par laquelle le responsable de programme nomme le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles des programmes « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature est donnée à Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Île-de-France, à Mme Véronique FOUQUE, adjointe à la secrétaire générale de la région académique Île-de-France et à M. Pierre CAILLE-VUARIER, responsable budgétaire et des emplois de la région académique Île-de-France à l'effet de :

1. recevoir et mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
3. procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
4. procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature est donnée à M. Éric QUENAULT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France ; à Mme Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; à Mme Marieke CHOISEZ, responsable du pôle fonctions support et ; à et Mme Géraldine GAY, adjointe à la responsable du pôle fonctions support, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) dans les limites des crédits notifiés par le responsable d'unité opérationnelle et des attributions de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, de Mme Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Île-de-France, de Mme Véronique FOUQUE, adjointe à la secrétaire générale de la région académique Île-de-France et de M. Pierre CAILLE-VUARIER, responsable budgétaire et des emplois de la région académique Île-de-France subdélégation de signature est donnée à Mme Camalassoundary POMPEE, gestionnaire financière au service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France, à l'effet de :

1. mettre à disposition et de réallouer dans le PGI CHORUS entre les services responsables d'unités opérationnelles les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. constater les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214).

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature à l'effet de constater les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) est donnée à :

- Mme Marieke CHOISEZ, responsable du pôle fonctions support
- Mme Géraldine GAY, adjointe à la responsable du pôle fonctions support
- Mme Alice DARGOS, chargée de mission gestion financière
- Mme Karène ROBICHON, gestionnaire financière
- M. Alex BLESCHET, gestionnaire financier
- Mme RIGAUD Maryelle, gestionnaire financière

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2023-16-RRA du 1^{er} juillet 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 6 :

La secrétaire générale de la région académique Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2023

Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Christophe KERRERO